



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CENTRE TARN

- Article L5211-10 du CGCT
- Délibération 2020-47 du 06 juin 2020

DÉCISION DU BUREAU PAR DÉLÉGATION
N°2023-37
DU JEUDI 27 AVRIL 2023

Présents : M. Jean-Luc CANTALOUBE, Mme Isabelle CALMET, MM. Henri VIAULES, Jean-Paul CHAMAYOU, Mme Sylvie BASCOUL, MM. Serge BOURREL, Pierre CALVIGNAC.

Objet de la décision : Aménagement d'une MAM et d'un cabinet dentaire dans l'aile réhabilitée de la MSP Montredon-Labessonnié - Avenant au marché de travaux – Lot 3 Plâtrerie Isolation Faux Plafonds Faïence

Vu la décision du Bureau par délégation n° 2023-32 en date du 23 mars 2023 ayant pour objet : Aménagement d'une MAM et d'un cabinet dentaire dans l'aile réhabilitée de la MSP de Montredon-Labessonnié,

Considérant qu'afin de se conformer au rapport initial de contrôle technique (RICT) dressé par l'APAVE, il s'avère nécessaire de réaliser des prestations supplémentaires (*remplacement laine de verre en plafond par laine de verre avec sous-face aluminium et remplacement plaques de plâtre standard par plaques de haute dureté sur l'ensemble des doublages*), il y a en conséquence lieu de modifier le marché n° 2023-T-001 – lot n° 3 passé avec l'Entreprise CHIFFRE Plâtrerie et de porter son montant à 44 232,30 € HT.

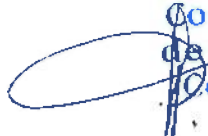
Le Bureau de la Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité, approuve cette modification et autorise le Président à signer l'avenant correspondant.

En vertu de l'article L 5211-10 du CGCT, la présente décision sera communiquée à l'assemblée délibérante lors de sa prochaine réunion.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE


Communauté
de Communes
Centre Tarn